

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE AUTORISANT LA « COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE (CASBT) », SISE RUE BEBIAN – 97100 BASSE-TERRE, REPRESENTEE PAR LA REFERENTE MADAME JASMINE PARAN, À ORGANISER UNE RANDONNEE URBAINE DU QUARTIER DU CARMEL- BASSE-TERRE, DE 08 HEURES 30 A 12 HEURES 00, LE JEUDI 27 AVRIL 2023 ET VISITER L'AQUEDUC ET RESERVOIR DE PETITE GUINEE, DE 08 HEURES 30 A 12 HEURES 30, LE VENDREDI 28 AVRIL 2023.

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 ;

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

Vu le code pénal ;

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

Vu la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Considérant la demande arrivée dans notre collectivité en date du 09 Mars 2023, enregistrée sous le n°2023-1821, par laquelle la « **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE (CAGSC)** », sise Rue Bébian – 97100 BASSE-TERRE, représentée par la Référente Madame Jasmin PARAN, sollicite **un arrêté municipal** en vue d'organiser une randonnée urbaine du quartier du Carmel-Basse-Terre, de 08 heures 30 à 12 heures 00, le Jeudi 27 Avril 2023 et visiter l'Aqueduc et Réservoir de Petite Guinée, de 08 heures 30 à 12 heures 30, le vendredi 28 Avril 2023.

ARRETE

ARTICLE 1ER : autorise la « **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE (CAGSC)** », sise Rue Bébian – 97100 BASSE-TERRE, représentée par la Référente Madame Jasmin PARAN, à organiser une randonnée urbaine du quartier du Carmel- Basse-Terre, de 08 heures 30 à 12 heures 00, le Jeudi 27 Avril 2023 et visiter l'Aqueduc et Réservoir de Petite Guinée, de 08 heures 30 à 12 heures 30, le vendredi 28 Avril 2023, selon le parcours suivant :

- Jeudi 27 avril 2023 : Randonnée urbaine du quartier du Carmel – Basse-Terre
Départ : 08 heures 30 : Fort L. Delgrés – Rue Pierre LUMUMBA – Rue DUGOMMIER – Rue Saint IGNACE – Rue Martin LUTHER KING – Rue Charles HOÜEL
Arrivée : Fort Delgrés

- Vendredi 28 Avril 2023 : Visite de l'Aqueduc de Petite Guinée – Basse-Terre
Départ : Pensionnat de Versailles à 08 heures 30 – Rue Victor HUGUES – Rue José MARTI – Traversée RN3 – Sentier menant à l'Aqueduc – Aqueduc de Petite Guinée – Traversée RN3 – Champ d'ARBAUD – Rue LARDENOY – Fort Louis DELGRES – Rue LARDENOY – Rue Victor HUGUES
Arrivée : Pensionnat de Versailles.

ARTICLE 2 : La « **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND SUD CARAIBE (CAGSC)** » devra prendre toutes les mesures afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. L'organisateur devra prendre toutes les mesures afin d'assurer la protection et la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalisés, matérialisés, etc. ...), pour matérialiser ces dispositions.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois, à compter de sa notification

ARTICLE 5 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures et du développement durable du Territoire de la Ville de Basse-Terre ; Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe et à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

Basse-Terre, le 25 AVR. 2023

Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission en Préfecture, le 25 AVR. 2023
de la notification, le 25 AVR. 2023
de la publication et/ou de l'affichage, le 25 AVR. 2023
Fait à Basse-Terre, le 25 AVR. 2023

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA

P/Le Maire, André ATALLAH
Le Conseiller Municipal Délégué
à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA